

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ÉRIC CARDINAL, président de la commission
Mme LUBA SERGE, commissaire
M. JOSEPH TCHINDA KENFO, analyste

SITE RAY-MONT LOGISTIQUES – SECTEUR ASSOMPTION SUD

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 17 octobre 2024, 13 h
par Zoom

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS (SUITE)

M. JORIS MAILLOCHON..... 2

M. LUC GALLANT 11

MOT DE LA FIN..... 21

AJOURNEMENT

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

...la prochaine personne est Dominique Roby.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Dominique Roby. Est-ce qu'on a Dominique Roby avec nous?

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

10

On ne l'a pas pour le moment.

Ensuite, Karim Hadj.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Karim Hadj.

Non plus?

20

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

Louisa Worrell.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Louisa Worrell. Non?

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

30

Carole Fortin.

LE PRÉSIDENT :

Carole Fortin.

35

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

La dernière personne, je l'ai vue dans la salle. Joris Maillochon.

40

LE PRÉSIDENT :

Joris Maillochon.

M. JORIS MAILLOCHON :

45

Oui, est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

50

Oui, on vous entend.

M. JORIS MAILLOCHON :

55

Oui, j'ai déjà exprimé une petite déception en fait, parce que je trouve ça vrai... C'est toujours mieux de vive voix, et on se rend compte que là, il y a beaucoup de personnes qui ne peuvent pas être présents et présentes aujourd'hui.

60

Et ma deuxième déception est que, finalement, il n'y a aucun représentant de Ray-Mont Logistiques aujourd'hui. Parce que, en fait, moi, ma question, je voulais l'adresser à monsieur Hébert, car on a beaucoup entendu parler monsieur Nepveu-Villeneuve qui, si mes informations sont bonnes, travaille pour la firme de communications TACT, qui est notamment connue pour tenter de cacher les situations de crise – on peut se rappeler du CHSLD Herron – ou défendre des

projets problématiques, comme GML Québec, dont on se souvient tous aussi. Je souhaitais donc parler directement à l'entrepreneur plutôt qu'aux vendeurs du projet.

65

LE PRÉSIDENT :

Les représentants qu'on a ici peuvent répondre au nom du promoteur, donc vous pouvez poser vos questions.

70

M. JORIS MAILLOCHON :

Donc, bien, ma question, c'est qu'il a été mentionné une réelle sensibilité à la situation des habitantes et des habitants, et une volonté de collaboration. De l'extérieur, on a surtout vu un travail d'intimidation et de menaces juridiques avec la poursuite bâillon historique de 373 millions et la contestation des horaires d'activité autorisés par le ministère de l'Environnement.

75

Donc, en tant que bon citoyen corporatif qui a tout de même eu plusieurs condamnations, notamment sur le droit du travail et pour la destruction d'un bâtiment patrimonial sans autorisation sur son site à Pointe-Saint-Charles, quelles sont les mains tendues et les concessions faites par l'entreprise Ray-Mont Logistiques pour une implantation dans ce cadre de cette consultation?

80

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la question. Messieurs de Ray-Mont Logistiques?

85

M. SYLVAIN GARIÉPY :

Est-ce que vous pouvez juste reformuler la question, s'il vous plaît? Je pense que je n'ai pas compris. Il y avait très long préambule, là, et je me suis accroché là-dedans.

90

LE PRÉSIDENT :

95

La question porte sur la main tendue, qu'est-ce que Ray-Mont Logistiques...

M. JORIS MAILLOCHON :

100

C'est quoi les concessions? Qu'est-ce que vous avez mis un petit peu de côté? Est-ce que vous avez mis un petit peu d'eau dans votre vin ou vous avez juste tordu le bras de tout le monde? Et vous nous tordez encore le bras.

M. SYLVAIN GARIÉPY :

105

Je vais *focusser* sur lesdites soi-disant concessions – et pour ce qui est du sondage de bras, on repassera sur l'expression. Pour ce qui est de ce que vous appelez des concessions, moi, j'appellerais ça, en vertu du statut actuel de la chose, on parle plus de bonification des aménagements. Ce que mon collègue, monsieur Villeneuve, a mentionné, c'est qu'il y a une main tendue pour continuer, par la suite, à bonifier, à collaborer avec les gens du milieu.

110

Donc nous en sommes juste dans une première étape. Le plan... Parce que là, l'article, le sujet, l'objet de l'article 89, aujourd'hui, c'est le plan qui vous est proposé avec des plantations proposées, avec des bâtiments accessoires qui, eux, vont avoir une toiture verte. C'est un plan de réhabilitation pour contenir l'ensemble des contaminants qui sont présents sur le site. Et on ne parle pas d'une petite contamination, on parle d'une fonderie, des déchets d'une fonderie, sur cent ans, sur un siècle d'existence.

115

Donc, c'est ça les bonifications du projet à l'heure actuelle. Par la suite, il y a eu également des discussions avec le CN, avec la Ville de Montréal, il y a une bande de 45 mètres qui va être acquise par la Ville pour y aménager de nouveaux ouvrages. Donc, c'est l'ensemble...

120

125

M. JORIS MAILLOCHON :

Mais ça, c'est la Ville.

130

M. SYLVAIN GARIÉPY :

Monsieur, laissez-moi répondre. J'ai parlé de ces éléments-là hier dans la présentation. Je vous le répète. J'ai parlé des plantations sur le site. J'ai parlé des îlots de verdure qui vont être dans les stationnements. J'ai parlé de la bande tampon qu'on crée avec la rue Notre-Dame, avec l'extension, également des plantations le long de la future voie de circulation projetée par le MTQ.

135

On a parlé du bassin de rétention.

140

Donc, si vous aviez été attentif hier, vous sauriez que... entre l'état actuel des choses et l'état projeté, il y a une première étape d'amélioration, et ce que mon collègue vient dire, juste avant moi, c'est que c'est la première étape de bonification. Par la suite, bien, c'est sûr qu'il va y avoir des discussions avec les gens du milieu, c'est ma réponse.

M. JORIS MAILLOCHON :

145

Parfait, donc je vois que toutes les étapes sont prises en charge par des acteurs externes et que vous, sur votre terrain, il n'y a aucune concession et que vous, même, gagnez quand même du terrain sur...

M. SYLVAIN GARIÉPY :

150

C'est démagogique, ce que vous dites, monsieur. C'est démagogique.

LE PRÉSIDENT :

155

Votre deuxième question, monsieur?

M. JORIS MAILLOCHON :

160 Mais, ma deuxième question, dans le fond, elle concernait un peu l'entente juridique qui a mené à cette consultation-là. Puis l'entente juridique n'est pas dans la documentation de l'OCPM. Je pense que ça pourrait être une bonne chose que tout le monde sache ce que contient l'entente juridique qui cadre cette consultation-là, donc, si c'est possible de l'ajouter à la documentation?

165 Et donc, la réponse a été très claire à la question de madame Duperron, la mienne ressemblait un peu. La poursuite de 373 millions risque d'être réouverte si la Ville refuse... en fait, va être réouverte si la Ville refuse et on revient à l'état de 2017.

170 Donc, comme vous avez les permis depuis 2021, puisqu'il y a eu appel. Pourquoi vous n'en êtes que là? C'est quoi qui... Pourquoi on négocie, si dans tous les cas, elles vont être acceptées et que vous...

175 Je prends l'exemple des huit conteneurs de haut. Pourquoi ils sont dans la dérogation alors que c'est déjà l'autorisation légale que vous avez? Est-ce que ce n'est pas pour vous passer ça sur « on a demandé en consultation publique une augmentation de huit conteneurs et ça a été accepté par la consultation publique », parce que c'est déjà accepté légalement. Donc, quel intérêt de négocier quelque chose de déjà légal?

LE PRÉSIDENT :

180 Pour ce qui est de l'entente, elle va être sur le site. Et si ce n'est pas déjà fait, ça va être mis sur le site.

M. JORIS MAILLOCHON :

185 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que les gens de Ray-Mont veulent répondre à cette question?

190

M. SYLVAIN GARIÉPY :

Bien, je pense que les gens de la Ville, de l'arrondissement, pourraient répondre à cette question-là, oui.

195

LE PRÉSIDENT :

La Ville.

200

M. CARLOS ACOSTA :

Bien, nous, on a étudié les demandes de dérogation qui venaient du document de présentation de BC2 et de Ray-Mont Logistiques. Dans la demande, il y avait d'accorder la dérogation au règlement actuel, qui est de limiter la hauteur à deux, donc de confirmer dans le projet particulier, dans la résolution du projet particulier que... de l'article 89, pardon, que Ray-Mont Logistiques n'était pas obligé de respecter le règlement actuel qui les mettent à deux étages, donc, qu'ils peuvent aller jusqu'à huit.

205

Mais effectivement, pour nous, il est clair, là, à l'arrondissement, que, malgré que dans la résolution, on a inscrit « qui ne se limite pas à deux », Ray-Mont Logistiques était déjà en situation de droits acquis et qu'il pouvait aller au-delà de deux conteneurs. Donc, pour nous, c'était déjà un fait, là, mais on l'inscrit dans la résolution à la demande du requérant.

210

M. JORIS MAILLOCHON :

Donc, peut-être que le requérant pourrait m'expliquer pourquoi cette demande-là, vu qu'elle est déjà existante et déjà légale?

215

M. SYLVAIN GARIÉPY :

220 Je vais peut-être répondre un jargon urbanistique, et vous m'en pardonnerez. Un moment
donné, il faut... Oui, c'est légalement reconnu. Donc c'est tout simplement une transition dans la
réglementation d'urbanisme locale pour une reconnaissance de faits. *That's it.* Donc, c'est
l'adaptation du cadre normatif. Est-ce que la Cour nous autorise? Donc, c'est une question de clarté,
essentiellement, également, au niveau réglementaire.

225

M. JORIS MAILLOCHON :

Merci.

230

LE PRÉSIDENT :

Donc, de faire concorder la réglementation à ce qui a été décidé par la Cour.

M. SYLVAIN GARIÉPY :

235

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

240

O.K.

M. JORIS MAILLOCHON :

245

Est-ce que ça va modifier la réglementation de l'arrondissement, ou modifier...

LE PRÉSIDENT :

250

O.K., bien, je vais la prendre à ma charge, cette question-là, peut-être, à l'arrondissement. Parce qu'effectivement est-ce que le changement de hauteur de conteneurs, ça ne change rien pour Ray-Mont Logistiques, mais est-ce que ça change pour d'autres activités ou d'autres opérations dans le secteur?

255

M. CARLOS ACOSTA :

Absolument pas, là. Ce qui est contenu dans... Les dispositions qui sont contenues dans le règlement en vertu de l'article 89 sont applicables au site de Ray-Mont Logistiques et ne s'étendent pas outre mesure.

260

LE PRÉSIDENT :

Voilà. Merci beaucoup, monsieur Maillochon, puis merci de votre participation et des questions.

265

Est-ce qu'on a un autre intervenant?

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

270

Oui, alors, monsieur Luc Gallant.

LE PRÉSIDENT :

275

Luc Gallant. Monsieur Gallant.

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

Je vous invite à rejoindre la discussion comme panelliste. C'est parfait.

280 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, est-ce que monsieur Gallant est là?

285 **Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Il est là.

LE PRÉSIDENT :

290 Il est là.

Il est là, mais on ne l'entend pas.

295 **Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

On ne l'entend pas encore. Est-ce que vous pouvez réactiver votre son?

C'est bon.

300 **M. LUC GALLANT :**

Oui, c'est bon?

LE PRÉSIDENT :

305 Oui, c'est bon, on vous entend.

310

M. LUC GALLANT :

315 Oui, bonjour. Je voudrais revenir sur les propos de madame Desmeules, hier, qui parlait
d'une vue en coupe du terrain entre la zone d'activité et la zone résidentielle. Madame Desmeules
faisait référence au fait que les voies ferrées de l'entreprise Ray-Mont Logistiques débordaient de
son terrain pour aller sur celui du CN. D'après les documents qui ont été fournis par l'entreprise
dans l'analyse sonore, on voit bien, à la page 14, que madame Desmeules avait raison. On voit la
voie ferrée numéro un qui déborde de la limite de l'entreprise... de l'emprise de Ray-Mont
Logistiques.

320
325 Ma question est, compte tenu du fait que les liens entre le CN et l'entreprise Ray-Mont
Logistiques sont... intrinsèquement liés, puis, compte tenu de la dimension du terrain, et surtout
compte tenu de l'importance de la friche pour les citoyens, est ce que ce serait possible de déplacer
vers l'est les activités du CN? Est-ce que ça serait possible pour l'entreprise de rationaliser
l'utilisation des voies ferrées, celles du CN et les siennes, et de les héberger sur son terrain pour
préserver la friche et la butte?

LE PRÉSIDENT :

330 Est-ce qu'il est possible de présenter l'image à l'écran?

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

335 Oui, un moment.

LE PRÉSIDENT :

340 Ça, c'est dans la présentation du promoteur?

M. LUC GALLANT :

Oui, la page 14 de l'analyse sonore.

345

LE PRÉSIDENT :

O.K. Est-ce que vous êtes en mesure de présenter... d'afficher l'image?

350

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

Est-ce que monsieur Gariépy, ou monsieur Villeneuve, vous voulez partager une image?
Je peux vous autoriser à le faire.

355

M. SYLVAIN GARIÉPY :

Pour ma part, là, je dois accéder à mon réseau, mais je peux vous revenir d'ici quelques secondes. Donnez-moi quelques secondes, s'il vous plaît.

360

LE PRÉSIDENT :

En attendant, vous pouvez commencer à répondre à la question. Si je comprends bien, là, sur l'utilisation des voies ferrées, donc l'ajout des voies ferrées de Ray-Mont Logistiques est connecté au réseau du CN.

365

M. SYLVAIN GARIÉPY :

D'une part, écoutez, là, je ne peux pas chercher le document en même temps que vous parlez, mais je vais vous parler, puis si je trouve, par la suite, mon document, je vais pouvoir vous le présenter.

370

LE PRÉSIDENT :

375 Parfait.

M. SYLVAIN GARIÉPY :

380 Mais une coupe étant une coupe, on sait que la propriété du CN va être à côté de celle de Ray-Mont Logistiques, et il se peut pour des fins de compréhension ou des fins de dessins, pour exprimer la présence du CN, qu'on ait ajouté en coupe une voie ferrée sur le terrain du CN pour rappeler que c'est le terrain du CN.

385 Toutefois, ce qu'il est important de dire, c'est que nous ne sommes pas en train d'aménager le terrain du CN, il ne nous appartient pas, c'est au CN. Donc, ce que l'on voit sur cette coupe-là, et là, j'y vais de mémoire, c'est, entre autres, les voies ferrées qui sont sur le terrain de Ray-Mont Logistiques, c'est elles qui sont importantes à considérer. Le reste, c'est peut-être une information résiduelle, là, qu'on n'aurait peut-être même pas dû mettre dans la coupe, mais elle est là, donc... Et ça reste une coupe conceptuelle, donc ça, c'est l'autre élément à considérer dans ce cadre-là.

390 Donc, c'est la réponse que je peux vous offrir. Je n'ai pas ma coupe devant moi, mais de mémoire, ça serait ça.

M. LUC GALLANT :

395 Oui, mais ma question portait aussi sur le fait : est-ce qu'on peut rationaliser l'utilisation des voies ferrées qui sont là. Si je vois trois voies ferrées de Ray-Mont Logistiques, et je vois deux voies ferrées du CN. Vous comprenez?

400 Donc le CN, actuellement, n'est pas dans le secteur, il ne descend pas vers le sud. S'il s'apprête... Si le CN revient, c'est à cause de la présence de Ray-Mont Logistiques. Actuellement ce qu'on voit sur la friche, c'est une végétation, tu sais, qui a poussé dans les 10, 15 dernières années, donc le CN n'était pas là pour l'utiliser.

M. SYLVAIN GARIÉPY :

405

J'ai juste un élément d'information, monsieur Gallant, si vous me le permettez. Le CN, sa voie... il y a une voie ferrée appartenant au CN à l'heure actuelle qui est active et qui enjambe également la rue Notre-Dame, comme nous l'avons présenté hier dans la présentation. Donc, le CN est actif.

410

Pour ce qui est de la rationalisation des voies, ce que je peux vous dire, c'est qu'on va installer les voies nécessaires aux opérations de Ray-Mont Logistiques. Est-ce que c'est une voie, deux voies, trois voies... Qu'est-ce qu'on va être capables d'aménager en fonction de la demande du marché.

415

Donc, pour l'instant, on aurait pu effectivement juste mettre une voie ferrée, mais l'information aurait été incomplète. Pourquoi? Parce que, peut-être qu'à terme, il va y en avoir deux, peut-être qu'il va en avoir trois. Donc c'est vraiment dans un esprit de transparence qu'on a intégré ces dessins-là sur la coupe.

420

Si on ne les avait pas toutes mises, on nous aurait fait le reproche inverse de « vous en avez juste mis une, est-ce que vous allez maintenant en mettre trois? » Donc, c'est vraiment... c'est très relatif. C'est avec l'espace, en ce moment, qu'on pense avoir sur le terrain dédié aux rails, bien, c'est un certain nombre de rails qu'on a illustrés aux fins de l'illustration et de l'information.

425

M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :

430

Si je peux rajouter, Sylvain, on n'est vraiment pas – puis je le dis très sincèrement – en mesure de parler des opérations du CN, parce que ça leur appartient totalement. Mais vous avez raison, monsieur Gallant, en mentionnant que ce sont deux entreprises qui collaborent ensemble.

Ce que je vous invite à faire, si vous présentez une opinion. Moi je l'ai pris en note, là, mais si vous présentez une opinion, de mentionner que cet élément-là est... disons, dans la collaboration entre le CN et l'entreprise, c'est un élément qui vous préoccupe. C'est sûr que nous, on est en

435 discussion avec le CN par rapport à l'aménagement du site, puis tout le monde veut faire de la
meilleure façon possible. Il y a des considérations techniques, là, très... que des ingénieurs
pourraient vous expliquer mieux que moi, il y a des considérations techniques, puis il y a des
considérations d'opération de la part du CN, mais oui, les deux parties se parlent, mais ce sont deux
opérations qui sont quand même distinctes.

440
Donc, je sais que vous l'avez déjà compris, mais je vais quand même le réitérer, là. C'est
deux opérations qui sont distinctes, mais on se parle. Je vous invite à le mentionner, peut-être, cet
élément-là, parce que nous, ça nous permet d'étudier différents scénarios dans le développement
du site, mais il y a un élément essentiel qu'on va tenir en compte, qui est toute la considération
445 technique et fonctionnelle de l'aménagement d'un point de vue d'ingénierie. Mais oui, je vous invite
à le mentionner pour qu'on puisse le mettre en compte.

LE PRÉSIDENT :

450 Effectivement, monsieur Gallant, dans votre question, il y avait... On sent qu'il y a une
proposition ou une opinion derrière, donc oui, on vous invite à venir l'exprimer dans la partie
d'audition des opinions.

455 Est-ce que vous aviez une deuxième question, bien que vous en avez posé deux, mais
allez-y pour une véritable deuxième, peut-être?

M. LUC GALLANT :

460 Oui, bon, bien, toujours dans le document, on voit que les élévateurs à grain sont situés du
côté nord-ouest, et que le mur antibruit ou le mur qui... ne couvrira pas les activités de l'élévateur à
grain. Je sais que c'est pour éloigner la source sonore des résidences de Viauville et du P'tit train
de Viauville, la coop. Mais de cette façon-là, ils vont aller directement vers le boisé Steinberg, et
donc vers un futur parc qu'on aimerait voir s'installer à cet endroit.

465 Est-ce qu'il y a... Il y a toute la question du bruit, là, qui est problématique. Je sais qu'on
parle aussi du bruit ambiant, on parle beaucoup du bruit ambiant qui est plus fort que les activités
de Ray-Mont. Sauf que cet argument-là, c'est le même que le port nous a servi lorsqu'il nous a fait
la présentation de son viaduc ferroviaire et nous a dit que le bruit ambiant allait couvrir les activités,
le bruit du viaduc.

470 Là, on arrive à une autre étape où le bruit ambiant, qui va maintenant comprendre la rue
Notre-Dame, le viaduc et le prochain lien Assomption-Souigny, on dit maintenant que le bruit
ambiant va couvrir les activités de Ray-Mont. Cette question de bruit ambiant là, il me semble que
c'est quelque chose qui sert les intérêts de l'entreprise plus qu'autre chose...

475

LE PRÉSIDENT :

Votre question?

480

M. LUC GALLANT :

La question se tient vraiment par rapport... On est dans un milieu urbain. C'est sûr que si
on déplace les activités, comme l'élévateur à grains, effectivement, la coop va être moins touchée.
Mais reste que dans un milieu urbain, il va y avoir le parc qui va se faire là. La ville se développe
485 également, notre quartier se développe, tu sais.

Donc s'il y a un parc là, quel va être le bruit? Normalement, dans un parc urbain, on cherche
un peu de tranquillité, tout ça. Là, on va avoir un élévateur à grain qui est reconnu comme étant un
élément fort bruyant. Quel va être l'impact...

490

LE PRÉSIDENT :

L'impact du bruit des opérations sur le parc adjacent.

495

M. LUC GALLANT :

Oui.

500 **M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Là, on n'a pas, en ce moment, une étude de bruit concernant cette section-là, étant donné que c'est une section, le boisé Steinberg, qui n'était pas dans les zones visées pour les études sonores. Par contre, je peux vous donner peut-être deux éléments de réponse.

505

L'encadrement des opérations au niveau du bruit, là, qui vient du ministère de l'Environnement, mais aussi de l'arrondissement, l'encadrement s'applique sur l'ensemble des opérations. Ce n'est pas seulement pour ce qui touche, par exemple, la coop de Viauville, donc les opérations de l'entreprise vont être soumises au même encadrement quant aux émissions sonores, que ce soit pour le nord, le sud, l'est, l'ouest.

510

Puis vous l'avez bien mentionné dans votre question, il y a énormément de... quand vous parlez du bruit ambiant, puis en effet c'est une notion qui est... puis l'acoustique est une... les ingénieurs en acoustique, c'est une spécialité assez particulière, je pense qu'on l'a vu hier, que c'est très technique.

515

Il y a beaucoup de projets, comme vous le mentionnez, qui se développent et qui se font autour. Ça, c'est la raison, notamment, pour laquelle il fallait qu'il y ait des discussions entre l'entreprise, la Ville, le CN, le port, puis qu'on laisse de côté le litige pour être capables d'avoir une meilleure collaboration pour la gestion de ces différents bruits-là.

520

Dans l'aménagement du site de Ray-Mont Logistiques, comme on l'a mentionné hier, il y a une volonté d'utiliser le plus possible des conteneurs pour masquer au maximum le son de l'entreprise et des autres opérations, des autres industries, des routes qu'il y a autour. Donc c'est tout ça qui va être tenu en compte.

525

Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de vous dire exactement l'impact du côté du boisé Steinberg. Par contre, si ça peut vous rassurer, d'une certaine façon, là, je ne sais pas si ça va le faire, mais ça va être soumis à la même réglementation que tout le reste du pourtour du site.

530

Toutes les émissions de bruit que ce soit au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest, vont être soumises à la même réglementation, et, à ma connaissance, lorsque j'ai parlé aux experts en acoustique, donc, aux acousticiens qui ont fait des études sonores aux autres sites de Ray-Mont Logistiques pour voir un peu les opérations, par exemple, d'élévateur à grain ou de déchargement, selon les informations que j'ai en ce moment, ces opérations-là ne sont pas celles qui génèrent le plus de bruit, et donc, nous permettaient de rester sous les seuils. C'est ce qu'on pourra vérifier par la suite avec les ingénieurs en acoustique, mais sur notre radar, pour l'instant, dans les éléments problématiques, ce n'était pas un voyant rouge, là. Donc on va le vérifier, mais ce n'était pas un voyant rouge pour l'instant, puis j'ai pris en note votre préoccupation.

535

540

M. LUC GALLANT :

Ce que je ne comprends pas, c'est que lorsqu'on déplace l'élévateur à grain, on nous présente ça comme une bonification, parce que normalement, il était prévu vers les résidences de Viauville. Là, on le déplace en disant, bien, c'est une bonification, tu sais, c'est la preuve de la bonne foi de l'entreprise, mais là vous me dites que ce n'est pas un élément bruyant... C'est ça que je ne comprends pas.

545

M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :

Non, ce que je mentionne, c'est que... puis je comprends la confusion. Ce que je mentionne, c'est que dans l'ensemble des opérations sur le site, lorsqu'on prend des sites qui opèrent de manière similaire à ce que le site va opérer sur Notre-Dame, les opérations sont, dans la quasi-totalité du temps, inaudibles lorsque les aménagements convenables sont faits.

550

555

Donc tout ça a été tenu en compte. Ça fait partie de la raison pour laquelle, en effet, on a éloigné les élévateurs à grain, parce qu'autour des élévateurs à grain, ce qu'il va y avoir, ce sont

560 des activités de manutention, donc on voulait les éloigner des résidences. Mais on n'est pas en train de dire que ça, c'est quelque chose qui génère du bruit de manière déraisonnable et qui va dépasser les seuils.

565 Par contre, on essaie d'aménager de la façon la plus intelligente possible le site en fonction des résidences. Donc, quand on a une opération qui génère du mouvement, on la met le plus loin possible des résidences. Selon l'information qu'on a, ce n'est pas quelque chose qui va dépasser les seuils sonores qui encadrent les opérations de l'entreprise pour l'instant.

570 Donc ce que je vous dis, c'est que oui, on aménage le site de manière plus intelligente pour éviter d'avoir du déplacement, d'avoir du mouvement à proximité des secteurs résidentiels, ce qui est une bonne chose. Mais ces opérations-là, ça ne veut pas dire que parce qu'elles sont à l'extérieur de cette zone-là, qu'elles vont générer du bruit qui va dépasser les seuils sonores. Puis l'encadrement est le même partout sur le site.

575 Donc, je sais que c'est une réponse partielle, parce que je n'ai pas l'estimation de l'impact sonore sur le boisé Steinberg, par exemple. Mais ce qu'on sait, c'est que ces opérations-là ne vont pas dépasser les seuils applicables qui encadrent les opérations de site. C'est ce que je suis en mesure de vous dire aujourd'hui.

M. LUC GALLANT :

580 Je comprends.

LE PRÉSIDENT :

585 Merci beaucoup. Merci, monsieur Gallant. Je précise que l'entente entre Ray-Mont Logistiques et la Ville est maintenant disponible sur le site Web de l'Office.

Prochain intervenant.

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

590

Alors on vous propose de repasser à travers la liste, si jamais il y a des personnes qui se sont jointes en cours de route.

LE PRÉSIDENT :

595

Ou est-ce qu'on peut demander s'il y a des gens qui sont... qui sont en attente de parler?

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

600

Oui, bien, en fait, à ce qu'on voit, nous, du côté de la technique, on n'a pas vu, mais des fois, les noms ne sont pas tout à fait les mêmes, de notre registre et des personnes qu'on voit en Zoom.

LE PRÉSIDENT :

605

O.K.

Mme CAROLINE D'AUTEUIL :

610

Alors, je vais relire la liste, si ça vous convient?

LE PRÉSIDENT :

615

O.K.

620 **Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Élise Lachapelle. André-Philippe Drapeau-Picard. Roxanne, vous pouvez lever la main si jamais on vous appelle, on le verra tout de suite nous, au niveau de la technique. Anne-Claire Potvin-Nouail. Catherine Néron. Dominique Roby. Karim Hadj. Louisa Worrell. Carole Fortin.

625 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on n'a personne d'autre qui était inscrit au registre qui est présent avec nous cet après-midi, c'est ce que je comprends?

630 **Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Oui, exactement.

635 **LE PRÉSIDENT :**

Ceci, donc, met fin à la période de questions et réponses. Les personnes qui étaient inscrites, qu'on vient de nommer, qui n'ont pas pu poser leurs questions pourront envoyer leurs questions, par écrit. Les réponses... Les questions et les réponses seront par la suite mises sur le site Web de l'OCPM.

640

Je remercie les représentants de l'arrondissement et ceux du promoteur ainsi que ma collègue commissaire, l'analyste au dossier, le personnel de l'OCPM ainsi qu'évidemment, toutes les personnes qui ont participé à cette séance d'information et de questions et réponses.

645

Je vous souligne que les informations communiquées aujourd'hui et hier soir sont ou seront disponibles sur notre site Internet. Je rappelle que vous pouvez nous faire part de vos opinions dès maintenant et jusqu'au 7 novembre. Pour ceux qui souhaitent présenter une opinion devant les commissaires, vous devez vous inscrire avant le 7 novembre en appelant au 514-872-8510. Les

650 séances d'audition des opinions vont débiter le 12 novembre et se dérouleront à la Plaza Antique
ainsi qu'en ligne.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de journée.

655

660

AJOURNEMENT

665

Je, soussignée, Anne-Marie Venne, sténographe officielle n°361317-8, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent contiennent la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au moyen de l'enregistrement numérique, le tout hors de mon contrôle et au
670 meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

675



Anne-Marie Venne, s.o. n° 361317-8